

## Conseil Municipal du 7 juillet 2022 à 19H00

### Compte-rendu

**Présents** : R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, S. PEQUIGNET, V. SCHAAF

**Excusés** S. ABONNEAU procuration à V. SCHAAF, F. BESIN procuration à F. FLORI, F. LAMBALOT procuration à R. BEGUE, J. LAMBOLEY procuration à C. FAUCHER, Y. REVERCHON procuration à A. FESSLER.

**Assistait** : Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine BOURGEOT

|                         |   |
|-------------------------|---|
|                         | <p>Intervention de Monsieur Didier VALLVERDU, Vice-président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, pour présenter <u>le pass'sport culture</u> aux élus : aide versée aux jeunes de 3 à 18 ans, sans conditions de ressources, pour exercer une activité sportive ou culturelle (secteur CCVS et hors CCVS). Cette aide sera versée directement à l'organisme. La CCVS prend en charge 15 € et le montant minimum 10€ seront pris en charge par la commune.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APF Marché de travaux école</li> <li>- Pass'sport culture 2022-2023</li> </ul> <p>Proposition acceptée à l'unanimité.</p>  |
| Délibération n° 43/2022 | <p>1. <b>Désignation secrétaire de séance</b> : Madame Delphine BOURGEOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p>   |
|                         | <p><b>19h12 : Arrivée de Madame Céline FAUCHER</b></p>  |
| Délibération n° 44/2022 | <p>2. <b>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b> : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.</p>  |
| Délibération n° 45/2022 | <p>3. <b>Compte Rendu délégation de fonction</b> : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p><b>A) La Commune renonce à son droit de préemption</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIA transmise le 4 juin 2022 par Me. Valérie CANDOTTO notaires à BELFORT<br/>Parcelle section AB numéro 262 (423 m<sup>2</sup>)<br/>Motif de l'exercice du droit de préemption : vente<br/>Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 4 juin 2022</li> <li>• DIA transmise le 16 juin 2022 par Me. Sandrine GLATZ à RIQUEWIHR<br/>Parcelles section AC numéros 589-418-19-22-608-26 (12 105 m<sup>2</sup>)<br/>Motif de l'exercice du droit de préemption : vente<br/>Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 16 juin 2022</li> </ul> <p><b>B) Décision 3/2022 : Groupama</b></p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>Délibération n° 46/2022</p>                                  | <p>Suite au sinistre du 13 mars 2021, concernant la chute d'arbres sur la toiture de la Chapelle du Mont Bonnet, la commune encaisse la somme de 5 675, 01 € correspondant au solde du règlement des assurances Groupama.</p> <p>C) <u>Convention de mise à disposition pour travaux de réhabilitation : APF</u><br/>Signature avec l'établissement public foncier du Doubs d'une convention de mise à disposition des bâtiments du site APF pour commencer les travaux de réhabilitation avant achat.</p> <p>4. <b>Décision modificative n°1</b> : Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à une modification budgétaire en section d'investissement du budget primitif 2022. Les travaux de réaménagement de l'ancien site de l'APF vont démarrer notamment la phase 1 : école primaire pour un montant de 2 499 000 € HT. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de crédit suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 2315 opération 201902 – Maison des services : - 550 000 €</li> <li>- Article 2315 Opération 201802 – APF : + 550 000 €</li> </ul> <p>5. <b>Subventions Association 1<sup>ère</sup> partie</b> : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 500 € à l'association LesChatsTaffions pour son action en faveur des animaux.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 300 € à l'association des Anciens Combattants pour son action en faveur du développement du tissu associatif et du devoir de mémoire.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 600 € à l'association Le Club des Retraités pour son action en faveur du développement du tissu associatif.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 500 € à l'association La Récréactive pour ses actions et manifestations au profit des enfants.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 500 € à l'association les R(h)apsod's du Vallon pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de la culture.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 600 € à l'association Tennis Club pour son action en faveur du développement du tissu associatif et sportif du village.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 3 750 € (dont 1 800 € du Conseil Départemental) à l'association Le Val Fleury pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de l'embellissement du village.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 500 € à l'association ACCA pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 800 € (dont 300€ de subvention exceptionnelle suite au vol de matériels) à l'association Loisirs et Pêche d'Étueffont pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village et de l'école de pêche.</li> </ul> |
| <p>Délibération n° 47/2022<br/>à<br/>Délibération n°58/2022</p> | <p></p>   |

|                       |   |
|-----------------------|---|
|                       | <p>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 1 900 € à l'association Sportive Nord Territoire pour son action en faveur de la jeunesse et du sport.</p> <p>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 200 € à l'association Arboricole de la Porte d'Alsace pour le renouvellement de son matériel et son aide lors de la taille de printemps des vergers communaux.</p> <p>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 750 € à l'association Comité des fêtes pour son action en faveur du développement du tissu associatif</p> <p>- décide, à la majorité (abstention de Stéphane PEQUIGNET), d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 300 € à l'association La Route du Sale pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village.</p> <p><b>Soit un montant total de 11 200 €.</b></p> <p>Monsieur Fabien FLORI explique qu'il est nécessaire que les associations communiquent la liste de leurs manifestations en début d'année afin qu'elle soit diffusée dans le bulletin de la Commune.</p> |
| Délégation n° 59/2022 | <p><b>6. <u>Demande de portage foncier à l'EPF – Site Pistolet</u></b> : Monsieur le Maire rappelle la délibération 85/2021 l'autorisant à signer la convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier du Doubs. Il informe les élus de la signature de la convention le 7 juillet 2022.</p>  |
| Délégation n° 60/2022 | <p><b>7. <u>Contrat saisonnier</u></b> : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter 4 emplois saisonniers (jeunes lycéens ou étudiants du village) pendant la période estivale au service technique.</p>   |
| Délégation 61/2022    | <p><b>8. <u>Modification de la régie de recette</u></b> : Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire de modifier la régie des recettes afin de pouvoir encaisser les recettes des manifestations.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier la régie communale, instituée le 5 novembre 2005, afin de permettre l'encaissement des recettes des manifestations.</p>   |
| Délégation n° 62/2022 | <p><b>9. <u>APF : marché de travaux école</u></b> : Monsieur le Maire présente le résultat des derniers lots (4 étaient infructueux et 1 lot était en négociation) :</p> <p>Lot 7 – Menuiseries extérieures bois vitrées : Menuiserie Claude (152 264, 79 € HT)</p> <p>Lot 14 – Ravalement de façades : Pôle Bâtiment (34 713, 90 € HT)</p> <p>Lot 16 – Serrurerie : Casoli (74 005 € HT)</p> <p>Lot 17 – Cloisons, isolations, plafonds : Orly Cloisons (185 000 € HT)</p> <p>Lot 21 : Peinture intérieure : Arkedia (25 650 €)</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de services des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.</p> <p><b>10. <u>Pass'sport- culture 2022-2023</u></b> : Suite aux explications de Monsieur Didier VALLVERDU en début de séance, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de mettre</p>  |

en place le dispositif Pass'sport culture pour les enfants, de 3 à 18 ans, domiciliés à Étueffont, sous la forme d'une participation qui sera versée directement à une association sportive ou culturelle. Cette participation s'élève à 30 € (15 € par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et 15 € par la Commune).

**20h30 : Départ de Madame Sabrina HUMBERT**

**12. informations diverses :**

-Tour cycliste du Territoire de Belfort les 16 et 17 juillet 2022

- 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Forge Musée : le 10 septembre 2022

- Exposition d'art : 44 exposants - Restauration organisée par le Comité des Fêtes le dimanche (Marché du Terroir)

- City Stade : Les travaux sont terminés. Les filets pare ballons seront installés semaine 30.

-Manifestation Taffionnes Roses : marche de 5 kms organisée le dimanche 2 octobre 2022.

-IME / ITEP : présentation du projet, par l'association Arc en Ciel, le vendredi 8 juillet 2022 à l'EISCAE, aux habitants de la Rue des Bois Sarclés et du Lotissement du Château.

-Distribution des calculatrices aux 16 élèves de CM2 par Mesdames Angélique FENDELEUR et Delphine BOURGEOT le 24 juin en présence de Monsieur le Maire.

-Travaux école maternelle : les devis pour remplacer les 2 portes principales du bâtiment de l'école maternelle sont en cours (problème d'approvisionnement). Madame Angélique FENDELEUR attire l'attention sur le remplacement des rideaux cassés.

-Atelier informatique : une réunion a été organisée le 7 juillet par Mesdames Angélique FENDELEUR et Delphine BOURGEOT avec les animateurs. Il a été décidé que cet atelier restera en sommeil pour le moment compte tenu du problème d'accessibilité de la salle, du wifi ainsi que de la reprise de l'épidémie Covid.

-Poubelles et bancs : suite à l'installation du city stade, il sera nécessaire d'installer 2 bancs et deux poubelles. Monsieur Julien GASTON consulte les fabricants à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

La Secrétaire de séance,

Delphine BOURGEOT

Le Maire,

Alain FESSIER.

